

BUDGET PRIMITIF 2019



Conseil Municipal du 8 avril 2019

SOMMAIRE

Préambule : Loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022 et la Loi de Finance de 2019

I - La Section de Fonctionnement

1 – Des Recettes de fonctionnement en progression

1.1 – Les recettes de dotation de fiscalité

A – Les Dotations de l'Etat

B – Les Produits Fiscaux

C – L'évolution des recettes fiscales et des dotations

D – Les autres recettes de fonctionnement

2 – Des dépenses de fonctionnement contraintes

3 – l'autofinancement

II - La Section de d'Investissement

1 – Le Programme d'Equipement 2019

2 – Les recettes d'investissement

III - Annexes

Balance de Fonctionnement

Balance d'Investissement

Concours aux Associations

Les collectivités sont toujours associées au redressement des comptes publics... mais autrement

Cette année, deux textes importants : **Loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022** qui définit les orientations des Finances publiques comporte 3 objectifs :

- ✓ Désendettement;
- ✓ Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- ✓ Fixation d'un plafond de capacité de désendettement

Elle fixe l'objectif national d'évolution de la dépense publique locale. Le secteur public local contribuera au redressement des comptes publics pour 13 milliards d'€ sur la période de 2018-2022 et pour cela les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,2%.

et La loi de Finance 2019 construite sur la base des éléments suivants :

- ✓ Une prévision de croissance de 1,7% ;
- ✓ Une prévision de l'inflation à 1,3% ;
- ✓ La réduction du déficit public sous la barre des 2,9% du PIB en 2018 ;
- ✓ Un taux de revalorisation des bases locatives : 2,2%;

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3% et en s'engageant s'y maintenir à l'avenir.

Le projet de loi de Finances 2019 a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des comptes publics:

- Déficit public - 2 points de PIB
- Dépenses publiques – 3 points de PIB
- Dette – 5 points de PIB

Ce qui se résume pour notre Ville :

- Pas de contractualisation avec l'Etat car nos dépenses réelles de fonctionnement n'excèdent pas 60 millions d'euros.
- Notre ratio d'endettement devra être inférieur à 12 années.
- Une progression de 2,4% de notre DSU
- Une diminution de 2.8% de notre Dotation Forfaitaire suite à l'application de l'écrêtement et la baisse de la population,

Les incidences financières de la loi de finances sur le Budget de la Ville de Cenon

Sur les dotations

	2018	Estimation 2019	Variation
Dotation Forfaitaire	3 293	3 200	- 93
DSU	8 493	8 700	+ 207

Sur les Compensations fiscales

	2018	Estimation 2019
T.H.	1 122	1 130
T.F.	245	170
T.P.	0	0
TOTAL	1 367	1 300

L'autre fait à intégrer dans ce budget est la poursuite de la mise en œuvre de la métropolisation.

Le 1^{er} janvier 2015, la Communauté Urbaine de Bordeaux est devenue Bordeaux Métropole. La métropolisation s'est traduite par :

- ✓ des transferts de compétences (MAPTAM)
- ✓ la mutualisation des services de quelques villes.

Le budget primitif 2019 constitue donc aussi la prise en compte les compétences transférées à Bordeaux Métropole et également, les règles fixées par le Pacte Financier et Fiscal.

Bordeaux Métropole versait à Cenon une Dotation de Solidarité Communautaire de 1 604 852 € en 2015, estimée à **1 419 645€** pour 2019. Cette diminution provient de la modification des critères d'attribution intégrée au Pacte Financier et Fiscal.

De même, Cenon versait en 2015 une attribution de compensation de 204 769€ pour 2019 elle est de 1 620 657€, une quote-part de cette attribution est affectée en section d'investissement, pour 113 572€.

Les recettes fiscales et les dotations inscrites dans ce budget sont des estimations. En effet, celles-ci ne sont pas notifiées par les services de l'Etat à ce jour.

La ville de Cenon est en bonne santé financière. Pour le rester, elle devra faire preuve de modération budgétaire par une optimisation de ses recettes de fonctionnement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec en premier lieu le contrôle des dépenses de personnel et des subventions doivent permettre à notre ville, de dégager un résultat de fonctionnement suffisant afin de poursuivre son programme d'investissement sur les prochaines années.

Cependant il conviendra de faire face aux besoins nouveaux consécutifs à l'évolution de certains services et créations de nouveaux équipements, en se dotant de compétences et postes nécessaires (exemple : dédoublement des classes).

Au global, tous budgets confondus, le budget primitif s'élève à 65 810 milliers d'euros. Ces inscriptions, globalement conformes à la lettre de cadrage budgétaire.

Ces informations ainsi que l'évolution de la situation financière de la commune ont été présentées à plusieurs reprises :

A l'ensemble des Directeurs à l'occasion de nombreux Comités techniques et des séminaires Financiers.

Aux élus, en bureaux Municipaux, en Commission des Finances, le 6 mars et le 3 avril et au Conseil Municipal du 11 mars dernier, lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

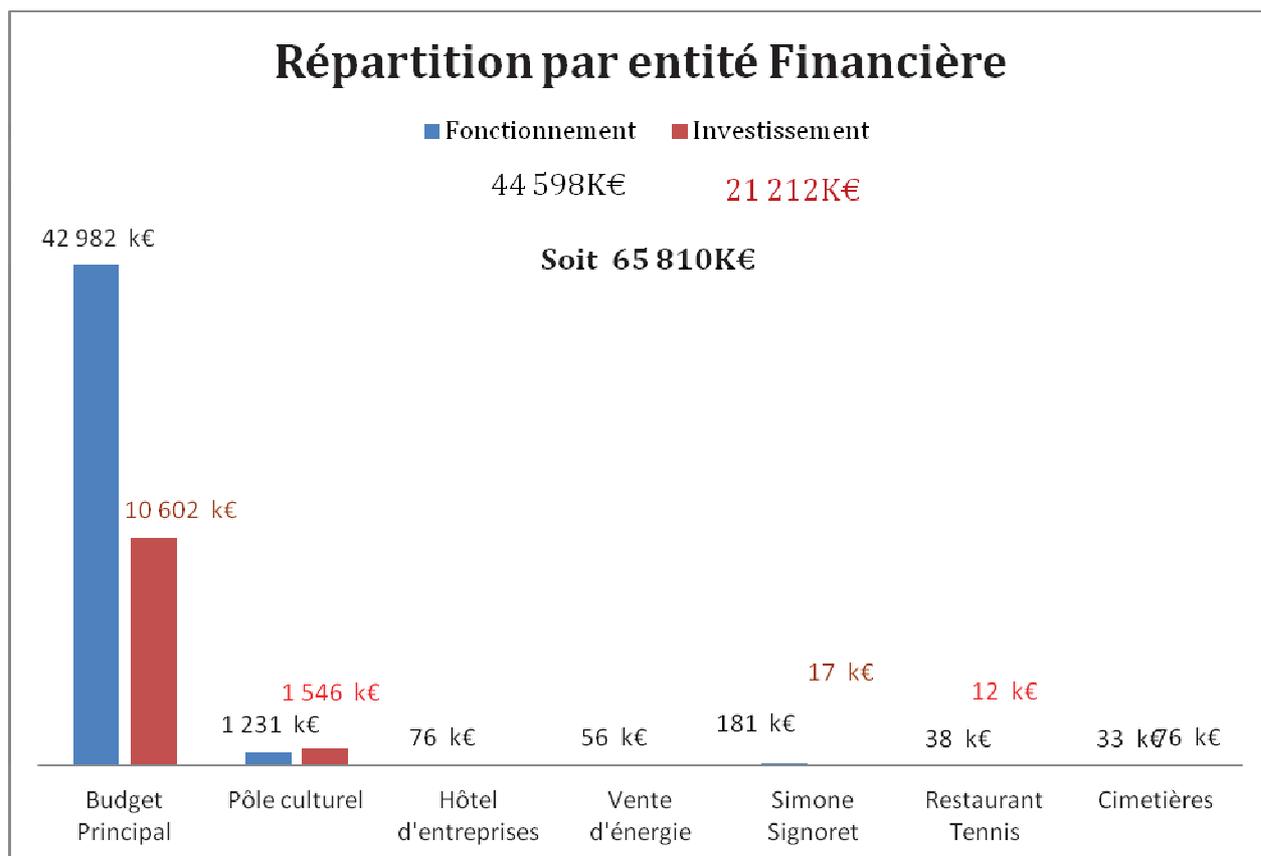
Le Budget présenté, ci-dessous se veut ambitieux et solidaire avec un seul objectif : maintenir notre capacité d'autofinancement permettant :

- ✓ d'améliorer sans cesse les services aux administrés,
- ✓ de poursuivre les investissements
- ✓ de soutenir nos partenaires associatifs

Tous les graphiques et données financières présentés dans ce document sont en milliers d'euros (k€) et correspondent au Budget Principal et à l'ensemble des budgets annexes, sauf indication contraire.

Le Budget Primitif 2019 s'établit tous budgets et sections confondus, écritures d'ordre et réelles à 65 810 K€ soit un Budget en hausse de 25,57 % par rapport au Budget Primitif 2018. Ceci provient de la reprise des résultats cumulés 2018 pour 17 188 K€.

Il se répartit entre les différentes entités financières comme suit :



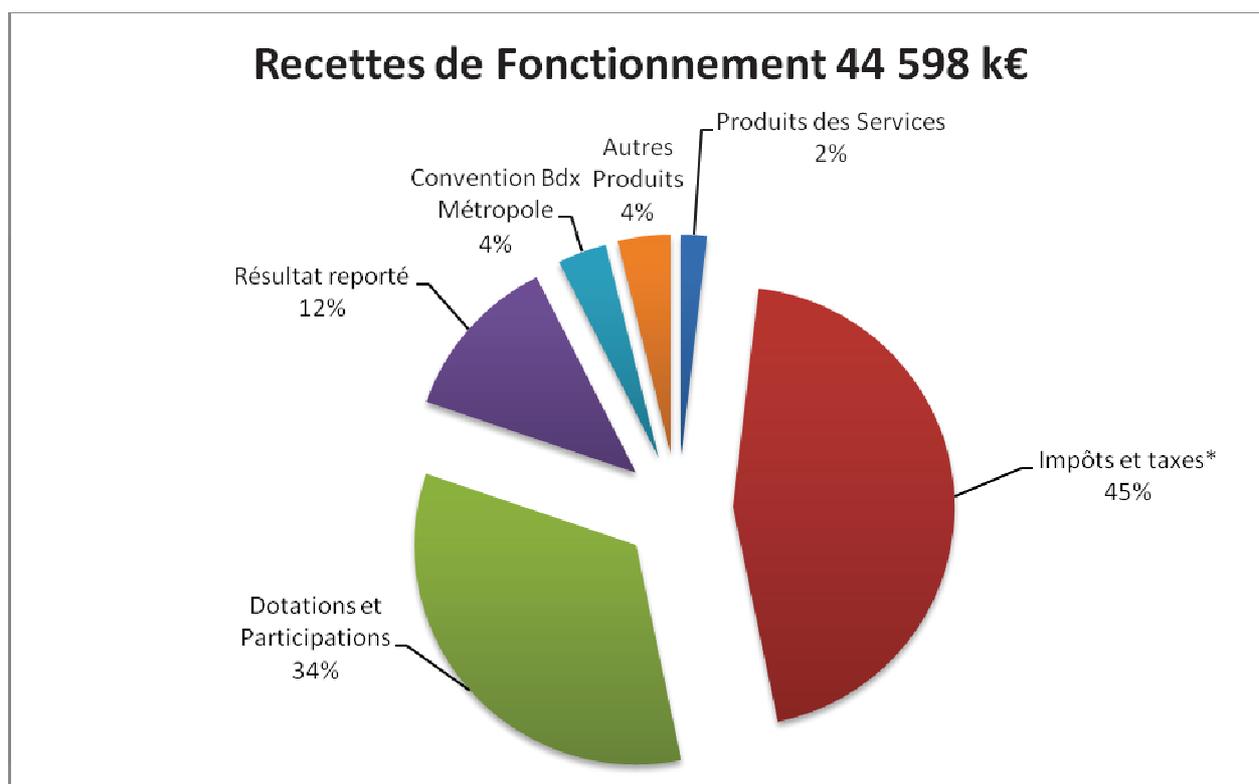
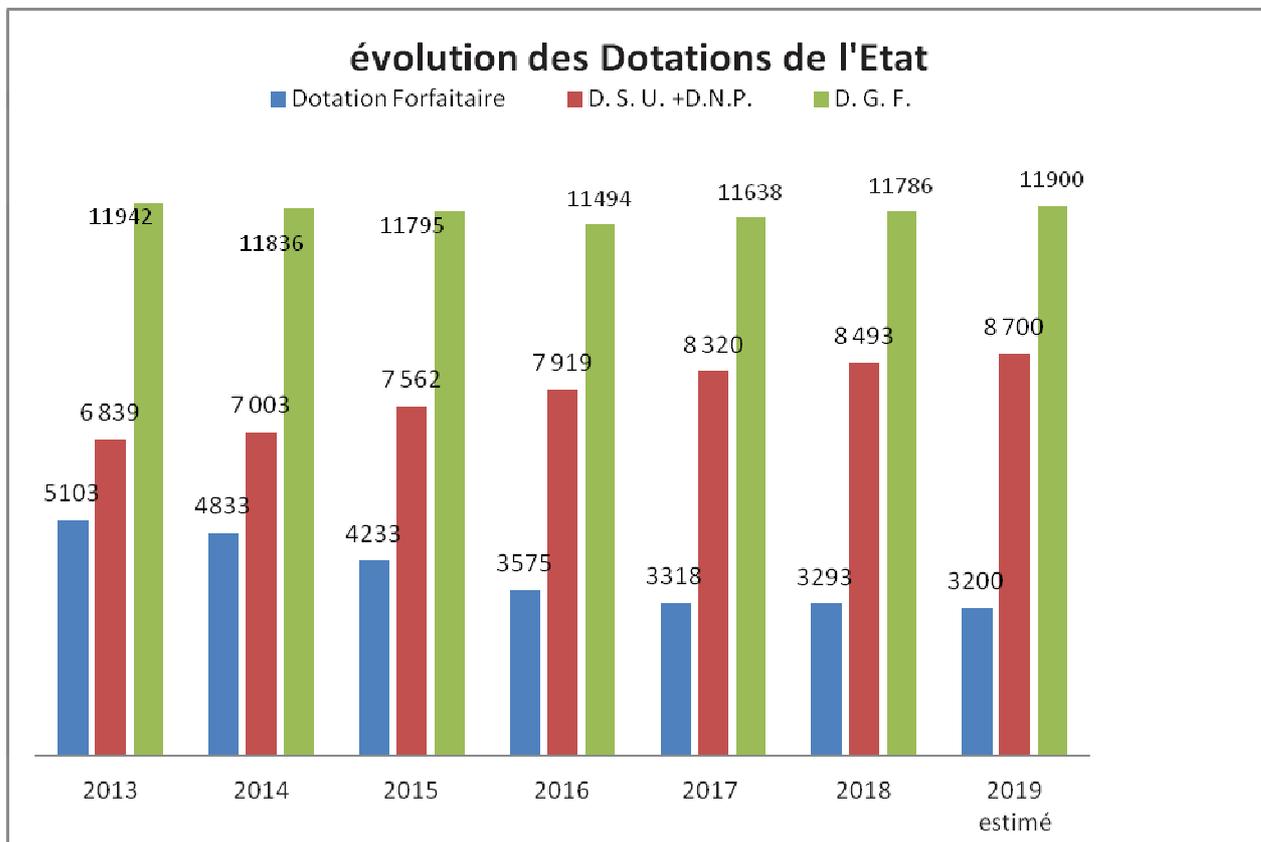
I - La Section de Fonctionnement

1- Des Recettes de fonctionnement sont en progression de 4 931 K€ soit +12,4%

Cela s'explique, d'une part, par l'augmentation des contributions directes due à l'évolution du nombre de logements et, d'autre part, par la reprise du résultat de fonctionnement.

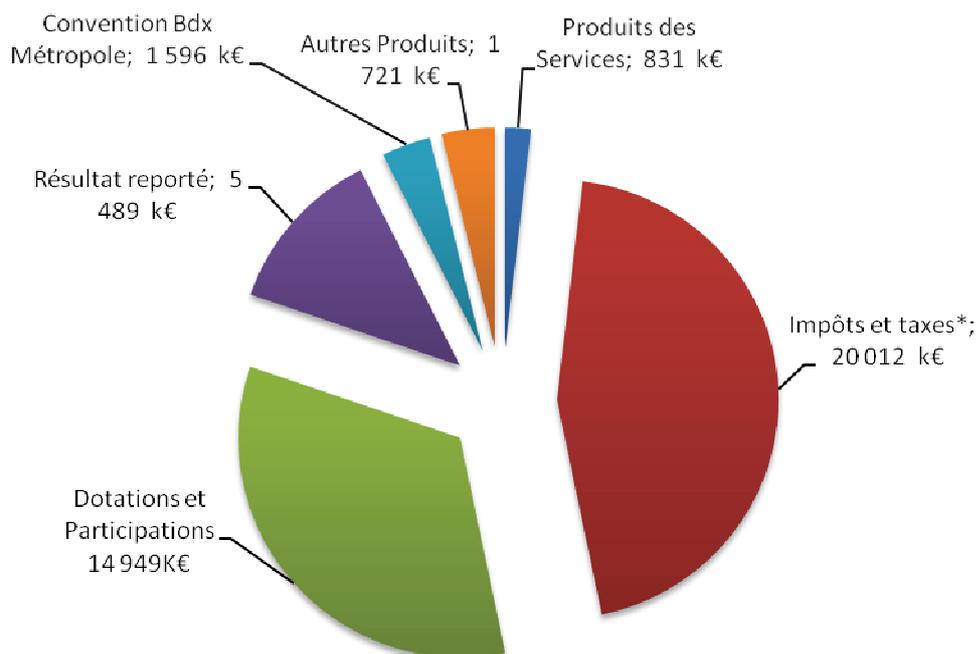
Les Dotations de l'Etat, malgré l'évolution dynamique de la DSU évoluent de 1%, conséquence de l'écrêtement de la Dotation Forfaitaire qui finance la dynamique démographique et l'abondement des dotations de péréquation.

Le poids des recettes fiscales et des dotations au sein de l'ensemble des recettes de fonctionnement représente **79 %** de tous les budgets confondus..

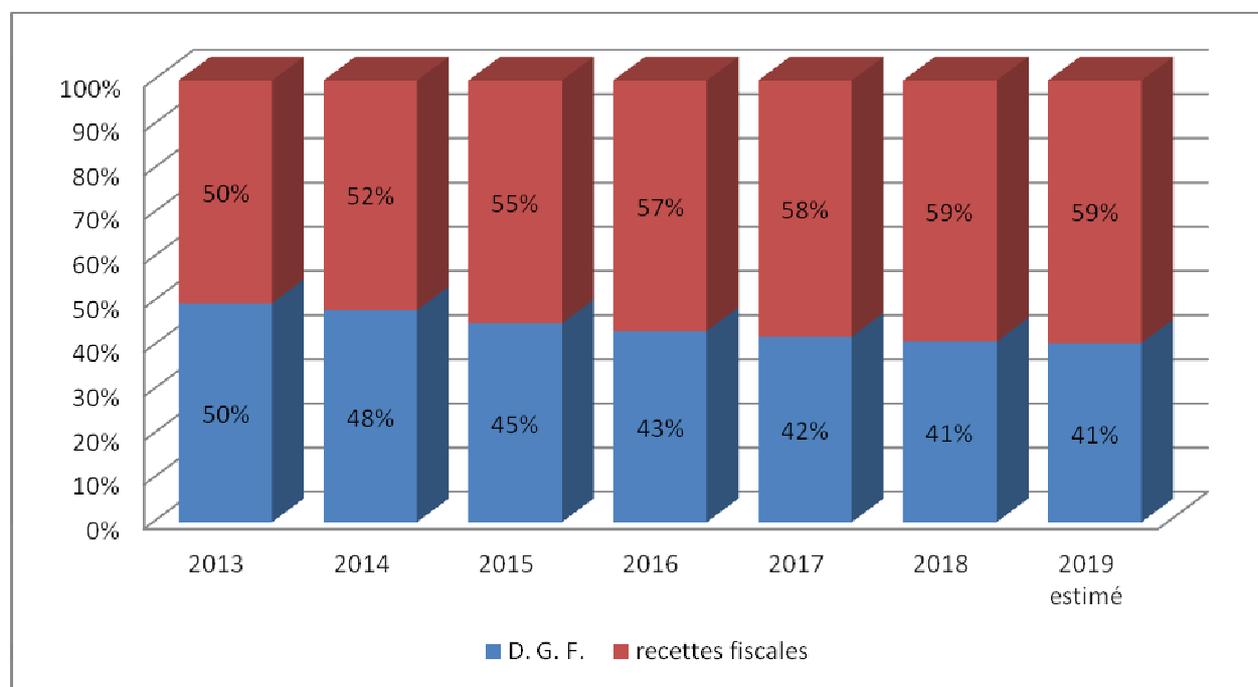


*dont impôts locaux 17 446 K€

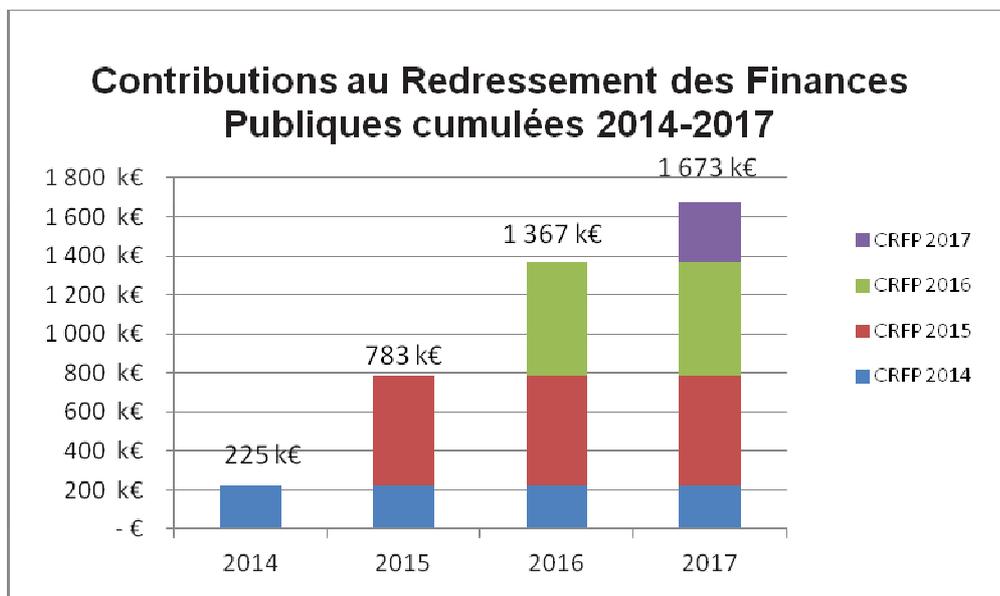
Recettes de Fonctionnement 44 598 k€



1.1 Les recettes de dotations et de fiscalité :



L'inversement du poids de ces deux sources de recettes est dû, d'une part, au dynamisme des bases Fiscales, dont la variation physique (logements supplémentaires) évolue d'environ 3% par an, et d'autre part, aux contributions au redressement des finances publiques déduites de la Dotation Forfaitaire qui se sont cumulées pour représenter fin 2017, 1 700 K€.



A- Les Dotations de l'Etat :

Chapitre 74 : Dotations et Participations : 14 949 kEuros.

On trouve dans ce chapitre les Dotations composant la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) : la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) et la Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.), la dotation politique de la ville, ainsi que les Allocations Compensatrices et les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, la C.A.F., F.S.E. etc ... au titre des différents contrats.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 Estimation
Dotation Forfaitaire Notifiée	4 810 -5,74%	4 233 -12,43%	3 575 -15,54%	3 318 -7,20%	3 293 -0,80%	3 200 -2,80%
D.S.U.	6 700 5,63%	7 207 7,71%	7 693 6,74%	8 207 6,70%	8 493 3,50%	8 700 2,40%
D.N.P.	312 -22%	252 -19,12%	227 -10%	113 -50%	0 -100%	0
Allocations Compensatrices Notifiées	1 280 -4,32%	1 201 -5,11%	1 076 -9%	1 268 +17,84%	1 367 +7,80%	1 300 -4,9%
D. D. U.	340	355	347	392	393	340

Mais ce poste comprend également, **les subventions d'équilibre comptabilisées dans les budgets annexes** pour 461 k€ pour le Pole Culturel et 150 k€ pour l'Espace Simone Signoret. Ces sommes sont compensées car comptabilisées en dépenses dans le budget principal. Le Budget de la commune dépend d'une part des concours financiers de l'Etat et de ses autres partenaires, tels que la C.A.F., le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Métropole., ... et d'autre part de ses ressources propres, les recettes fiscales, la facturation des services, ...

B- Les Produits fiscaux :

Chapitre 73 : Impôts et Taxes : 20 011 kEuros.

Ce chapitre regroupe les Contributions Directes, les Taxes sur l'Electricité, les Emplacements Publicitaires, les Droits de Mutation ainsi que **la Dotation Métropolitaine de Croissance et de Solidarité**

Cette dernière est versée par Bordeaux Métropole, en baisse depuis 2015, compte tenu de la baisse des recettes des EPCI, dans des proportions plus importantes que les communes.

Pour rappel, le 1^{er} janvier 2016, la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) a été mise en place avec de nouveaux critères conformes aux modalités prévues par la loi :

Critères légaux : à hauteur de 50% répartis ainsi : 20% en fonction de l'écart du potentiel financier du territoire et 30 % en fonction de l'écart au revenu par habitant moyen du territoire.

Critères optionnels :

- soit 5% sur l'effort fiscal,
 - soit 25 % sur des critères sociaux dont 10% sur l'écart à la moyenne de proportion d'allocataires d'aide aux logements (APL), dont 15% sur la population 3-16 ans
 - soit 20% conformément à la DSC 2015.
- Cela donne la tendance des années à venir.

Afin de limiter les effets de cette réforme et de les lisser dans le temps, le Conseil Métropolitain a décidé d'accompagner cette refonte par la mise en place d'une garantie individuelle de +/- 2,5% à montant DSC constant.

	2016	2017	2018	2019
DSC ou DSM	1 512 626	1 463 897	1 423 086	1 419 645
				- 3 441 €

Le Produit Fiscal :

Compte tenu de la revalorisation des bases de +2,2 % décidée par le Parlement, de la variation physique estimée (constructions nouvelles) à + 2 %, son évolution serait de 3 %.

Le produit fiscal s'élèverait donc à 17 446 k€.

2014	2015	2016	2017	2018	2019
12 787	14 170	15 066	15 750	16 943	17 446
9,36%	10,81%	5,54%	4,54%	+ 7,57%	+ 3%

Pour les prochaines années, la livraison de nombreux logements neufs, aura pour effet une augmentation sensible de nos bases fiscales donc de nos recettes fiscales et du nombre d'habitants.

	2016	2017	2018	2019
Logements RIL	10 568	11 114	11 587	11 922
Nombre d'habitants	23 230	24 414	24 945	24 762

Les taux d'imposition, compte tenu de la dynamique des bases prévues en 2019, seront gelés comme en 2018.

Taux des 3 Taxes :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'Habitation	24,47	24,96	25,46	25,97	25,97	25,97
Taxe Foncier Bâti	34,08	34,76	35,46	36,17	36,17	36,17
Taxe Foncier Non Bâti	64,03	65,31	66,62	67,95	67,95	67,95
Variation des Taux	+ 2%	+ 2 %	+2%	+2%	0%	0%
Actualisation des Bases	+ 0, 9 %	+ 0, 9 %	+1%	0,4%	1,2%	+ 2,2 %
Pression Fiscale	2,9 %	2,9 %	3%	2,4%	1,2%	+ 2,2 %

Les Bases Impôts Locaux :

- Actualisation des Bases :

Coefficient de revalorisation forfaitaire de bases 2014 : 0,9 % ;

Coefficient de revalorisation forfaitaire de bases 2015 : + 0, 9%.

Coefficient de revalorisation forfaitaire de bases 2016 : + 1%.

Coefficient de revalorisation forfaitaire de bases 2017 : + 0,4%.

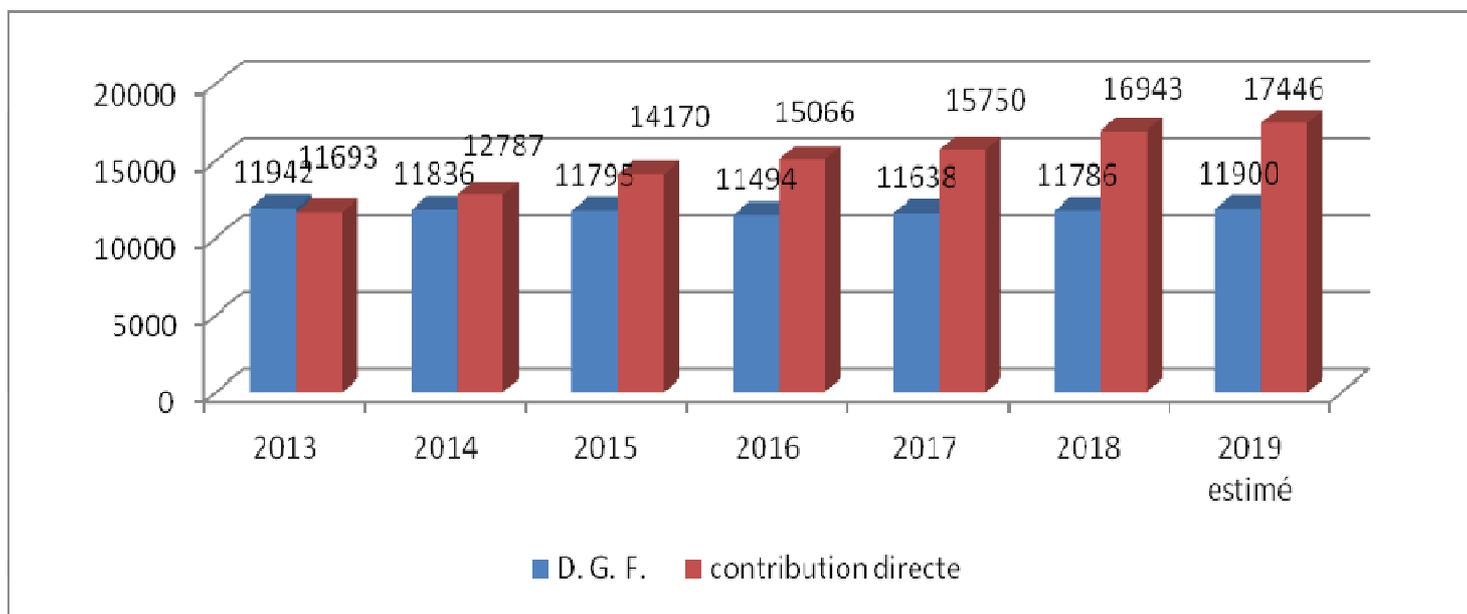
Coefficient de revalorisation forfaitaire de bases 2018 : +1,2%

Coefficient de revalorisation forfaitaire de bases 2019 : +2,2%

- Evolution des Bases d'Imposition :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'Habitation	23 894 4,54%	27 080 13,33%	27 909 3,06%	28 858 3,40%	31 624 +5,8%	32 889 4,0%
Taxe Foncier Bâti	20 177 3,63%	21 101 4,58%	22 192 5,17%	22 947 3,40%	23 788 +4,1%	24 739 4,0%
Taxe Foncier Non Bâti	23 269 -8,72%	23 -1,20%	23 -1,23%	23 +0,4%	24 -9,8%	25 4,0%

- L'évolution des recettes fiscales et des dotations :



D - Les autres recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 : Produits des Services : 2 427 kEuros.

Sont comptabilisées dans ce chapitre :

- Les recettes des régies : Restauration Scolaire, Marché, Médiathèque, Concessions Cimetières,... Dont les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal chaque année ;
- La vente d'énergie des panneaux photovoltaïques installés sur le complexe multi-activités de la Morlette ;
- La facturation des impôts locaux à Domofrance, gestionnaire de l'hôtel d'entreprises ;
- La vente de caveaux, sur le budget Annexe Cimetière
- Et depuis 2016, Bordeaux Métropole a délégué à la ville par convention de délégation de service, l'exercice des missions propreté, plantation et mobilier urbain sur la Voirie pour un montant de 1 595 530 euros. Cette procédure est dérogoratoire à la loi MAPTAM, car cette compétence est de plein droit transférée aux métropoles depuis 2001. Ce transfert est d'ailleurs retracé dans les dépenses de la ville au travers l'attribution de compensation.

Chapitre 75 : Autres Produits de Gestion Courante : 647 kEuros.

Ce chapitre enregistre les revenus des immeubles : Inspection Académique, Logements Instituteurs, INSUP, Tennis, C.AT. d'Artigues, , le local C.G.T, la Trésorerie de CENON, le bail de ZE ROCK et du Pôle Culturel et de spectacles, les loyers payés par Domofrance pour l'hôtel d'entreprises.

Chapitre 013 : Atténuations de Charges Euros : 330 kEuros

Ce chapitre comprend les remboursements de Charges de Personnel par la Sécurité Sociale et l'Assurance statutaire. Ce poste est en augmentation suite à la souscription d'un nouveau contrat d'assurance statutaire qui couvre en supplément la longue maladie. La prime d'assurance, prévue en dépenses de personnel est de 300 k€.

Résultats reportés 5 489 K€

Chapitre 042 : Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections : 744 kEuros.

Il s'agit d'écritures d'ordre annuelles, sans flux financier, qui retranscrivent :

- les travaux réalisés en régie pour 50 K€
- l'étalement de charges sur 5 ans telles que les primes d'assurance dommage ouvrage pour 36 K€ et l'indemnité versée à l'AGIMC au titre de la résiliation du BEA avant l'échéance pour 300K€,
- le transfert en résultat de la quote-part subvention d'investissement pour le Pôle Culturel de 340 K€ et de 9K€ pour Simone Signoret et 9 K€ pour le Tennis.

On retrouve la contrepartie en dépense d'investissement.

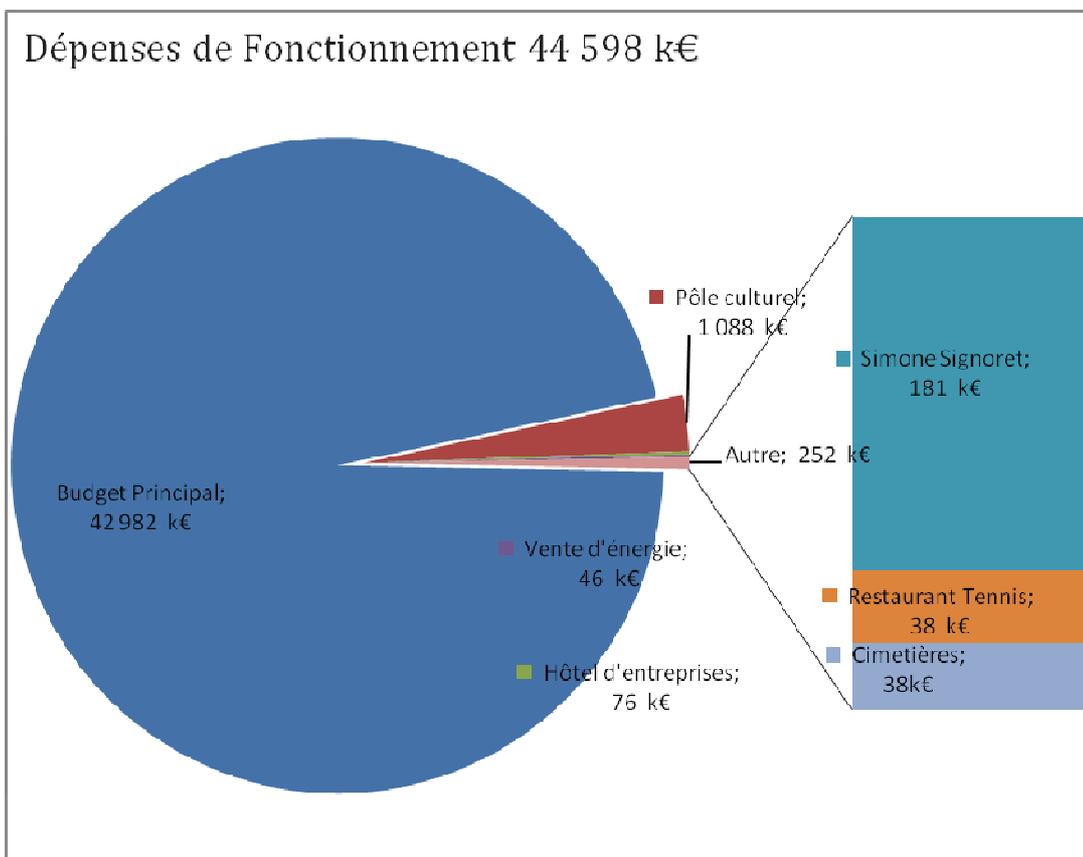
2- Des dépenses de fonctionnement contraintes :

Pour 2019, comme pour les années précédentes, les efforts de maîtrise des dépenses seront poursuivis. Cependant des dépenses sont incontournables, comme l'évolution des dépenses de personnel, y compris le Glissement Vieillesse et Technicité et autres incidences.

Quant aux subventions et participations aux différents partenaires ainsi que les frais de fonctionnement directs des services, elles sont stabilisées.

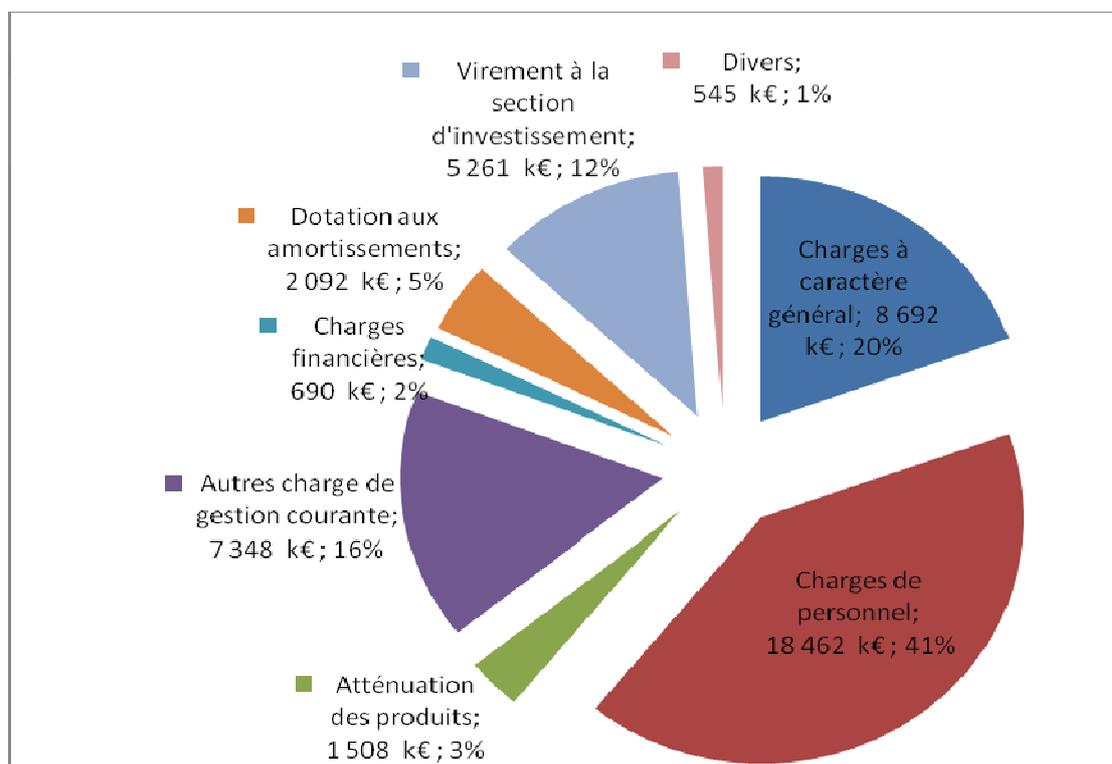
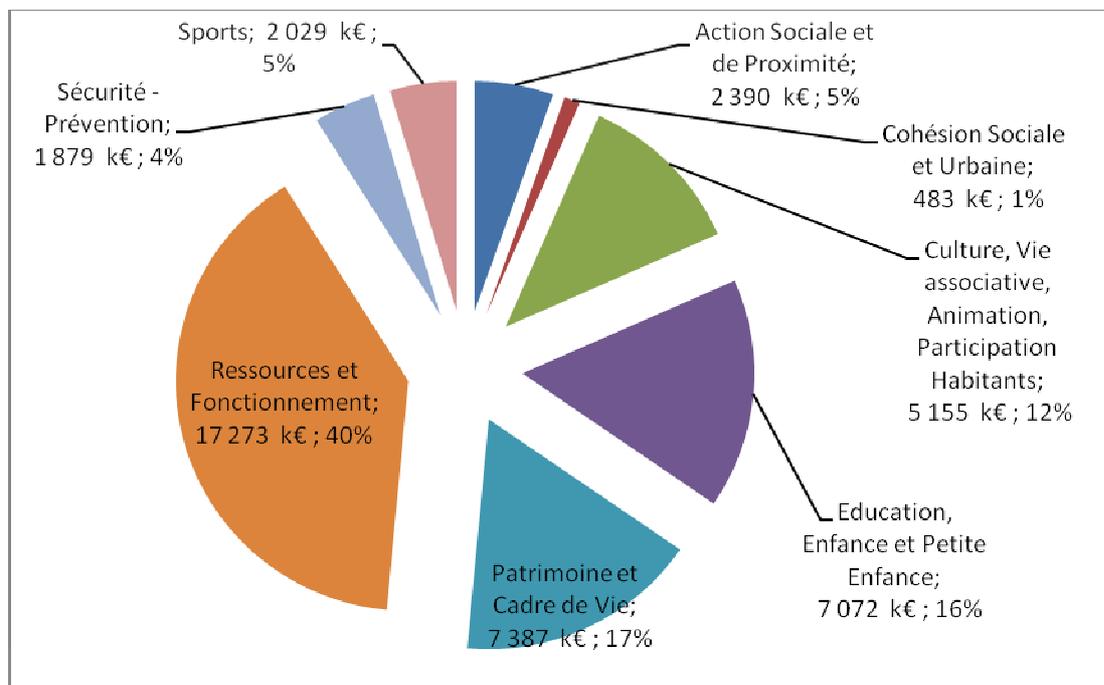
Pour rappel, l'opportunité des dépenses, y compris celles réalisées en fin d'année, doit être une priorité.

Pour l'ensemble des budgets, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 44 598 K€ et se répartissent ainsi entre les entités.



Les dépenses de fonctionnement 2019 évoluent de **4 931 K€ soit +12,4%** car elles comprennent le virement à la section d'investissement de 5 261 K€ et les subventions d'équilibre pour les budgets annexes de 611 K€.

Les deux graphiques ci-dessous représentent les dépenses de fonctionnement du Budget Principal et des budgets annexes. L'un par fonction (destination de la dépense) et l'autre par chapitre (nature de la dépense).



Ce dernier graphique permet de souligner que les dépenses de personnel représentent 41 % des dépenses totales (y compris dépenses d'ordre).

Les Charges de Personnel et Frais Assimilés : regroupent toutes les dépenses relatives au Personnel et constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement, l'inscription s'élève à **18 462 K€** (18 399 k€ pour la ville et 52 k€ pour S Signoret et 11 pour le budget cimetièrè)

Au 1er janvier 2019, a été appliquée la revalorisation des grilles indiciaires pour une majorité d'agents des trois catégories, pour un montant total sur l'année de 56 000€. Il s'agit de la deuxième phase d'application du protocole Parcours professionnel carrières rémunérations (PPCR).

L'organisation d'un tour pour les élections européennes est prévue.

Les impacts de l'augmentation du SMIC, du taux d'accident de travail au 1er janvier et de la poursuite de la compensation de la hausse de la CSG s'élèvent à 175 000€.

Le budget nécessaire pour l'ensemble de ces mesures s'élève à 259 650€, soit 1,51% du budget RH.

En conclusion, l'année 2019 est marquée par une évolution des dépenses en personnel pour répondre aux demandes réglementaires, aux mesures pour le pouvoir d'achat et l'aide sociale des agents, et à l'ajustement des moyens pour répondre aux projets de la ville. La prévision du BP2019 porterait la masse salariale à 41% du total des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le même niveau de service public. Pour information, ce pourcentage est à comparer à celui des villes de la même strate qui est de plus de 54%.

Les Charges à Caractère Général : 8 692 kEuros

Ce chapitre regroupe toutes les charges de fonctionnement courantes : Prestations de Services, Fournitures, Eau, Gaz, Electricité, Téléphone, Loyers, les crédits bail, Transports, Assurances, Honoraires, les impôts locaux, les dépenses d'entretien, etc ...

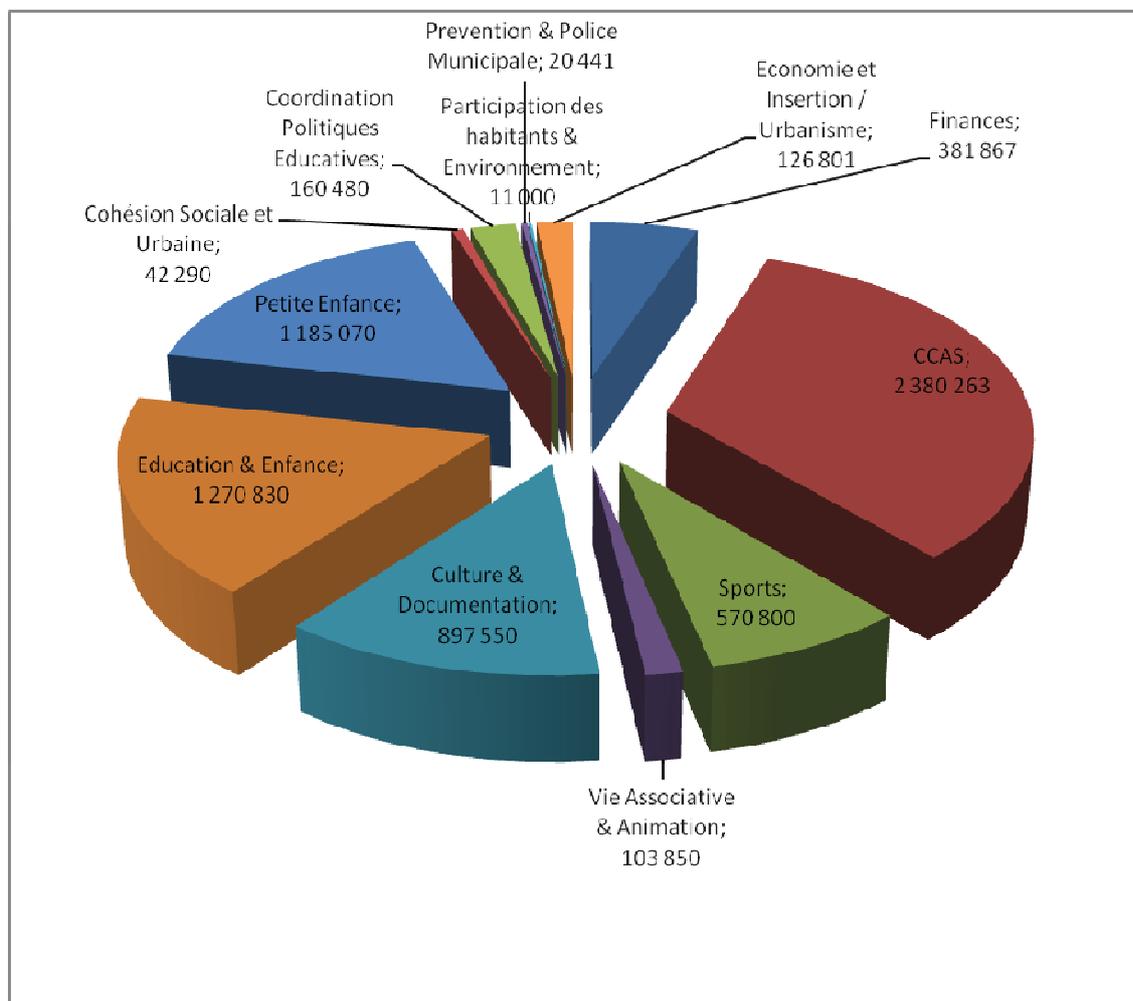
Les Autres Charges de Gestion Courante : 7 348 kEuros

Sont retracées dans ce compte les indemnités aux élus, les subventions et les participations **y compris les subventions d'équilibre des Budgets Annexes.**

Le détail des Subventions par services et par bénéficiaires est joint en annexe.

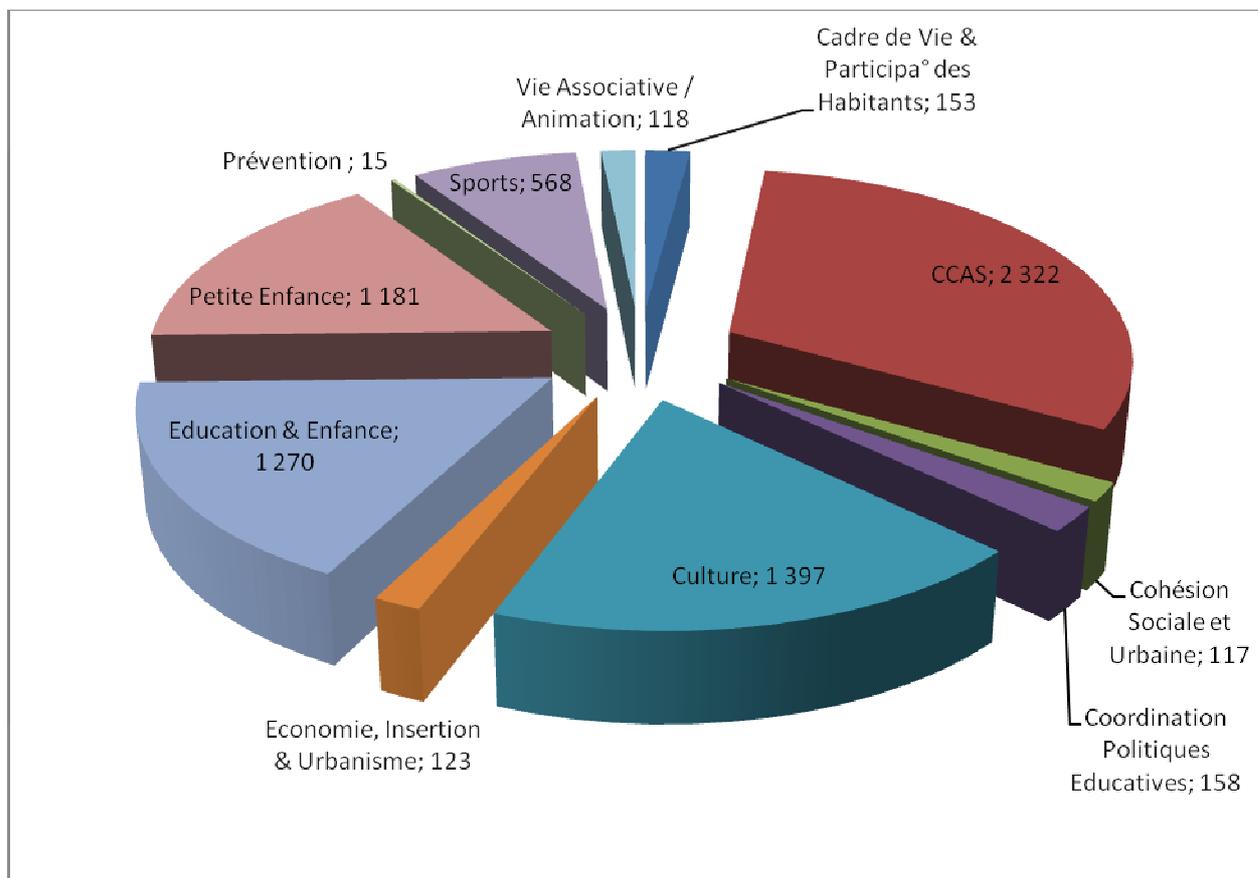
S'agissant des subventions, un travail avec les organismes et les services gestionnaires mené depuis quelques années a vu aboutir un nouveau règlement financier spécifique aux subventions versées ayant pour objectifs :

- De cadrer nos relations de partenariats en ce qui concerne les projets proposés ;
- D'harmoniser les pratiques de gestion (rédaction des conventions, avenants financiers ...) ;
- De sécuriser la gestion des demandes en élaborant une procédure d'instruction ;
- De répondre à un souci de transparence et d'efficacité.
- De ramener les excédents cumulés à 90 jours « Excédent raisonnable »



Les associations les plus subventionnées

Musiques de Nuit	520 000
Office Culturel et d'Animation de CENON	106 000
l'Association « LA COLLINE	203 810
Union Sportive de Cenon	598 600
ARQC	52 000
Club Municipal de Floirac/Cenon	30 300
TOTAL	1 510 710



Les Charges Financières : 690 kEuros

Ce chapitre retrace les intérêts de la dette y compris les intérêts courus non échus.

Les Charges Exceptionnelles : 359 kEuros

On trouve dans ce chapitre, les intérêts moratoires (en cas de dépassement de délai de paiement), les indemnités versées dont celles versées à l'AGIMS pour 300K€ en contrepartie du BEA résilié avant terme, des subventions exceptionnelles pour 49 K€..

Le Chapitre 014 : Atténuation de Produits : 1 507 kEuros

Il s'agit de l'Attribution de Compensation T.P.U. à reverser à Bordeaux Métropole. Celle-ci correspond à la différence entre les impôts ménages reversés par Bordeaux Métropole à la ville et les impôts économiques reversés à Bordeaux Métropole par la ville (passage à la TPU en 2001) à laquelle est intégré le coût des compétences transférées.

Chapitre 023 : Virement à la Section d'Investissement : 5 261kEuros

La contrepartie de cette dépense se trouve en recette d'investissement et constitue une partie de l'autofinancement.

Des dépenses imprévues 56K€

Les dotations semi budgétaires : 14 kEuros

Cette dépense correspond à la provision pour dépréciation des créances douteuses qui sera constituée sur l'exercice.

Chapitre 042 : Amortissements 2 092kEuros et étalement des charges 116K€

On retrouve également ces montants en recettes d'investissement.

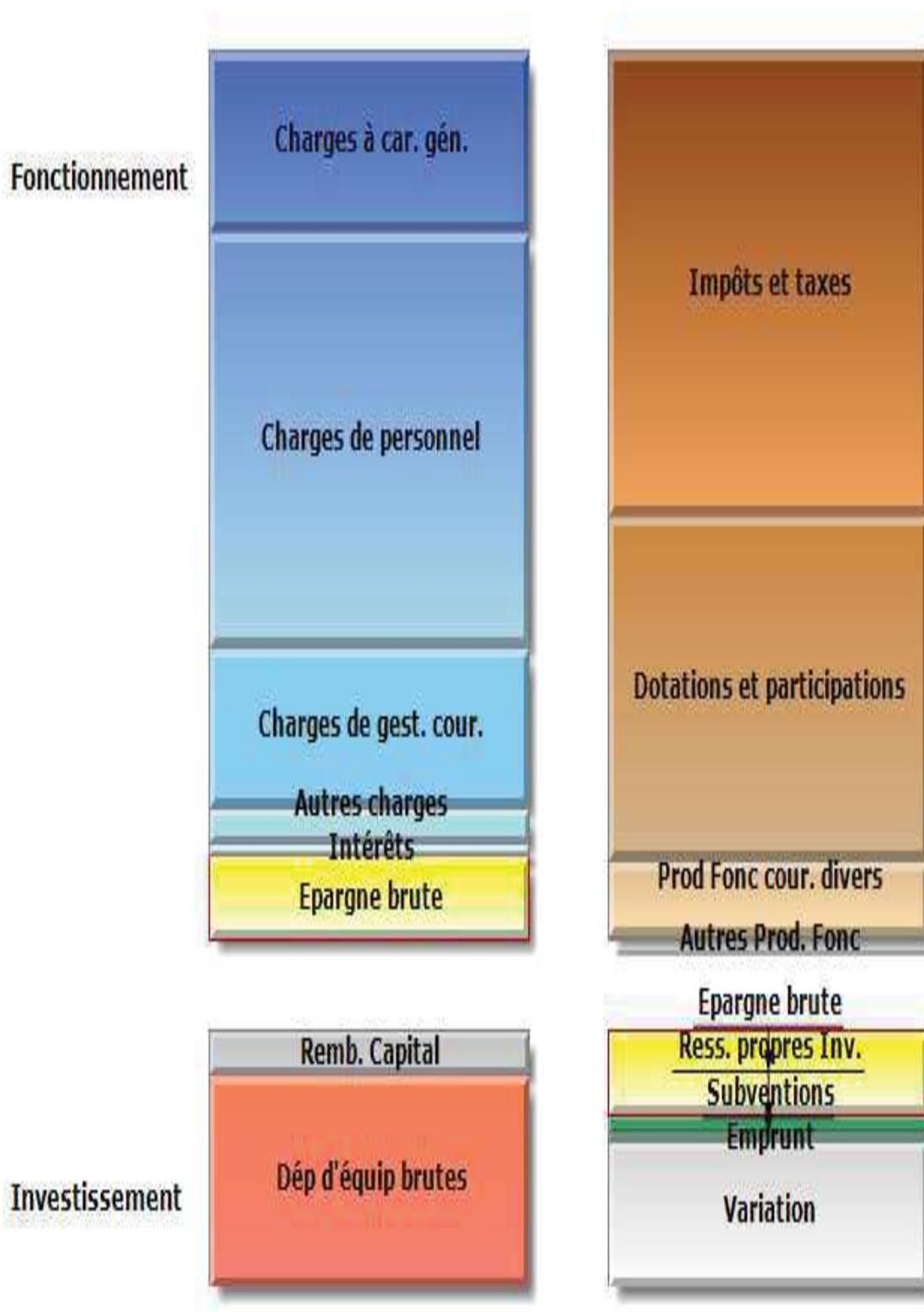
Les amortissements sont également une composante de l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la Section d'Investissement.

2 - l'Autofinancement en augmentation :

Grace à la maîtrise des dépenses et à l'optimisation des recettes de fonctionnement, la ville a inversé depuis 2015, la tendance dénommée « l'effet ciseau » (illustration des dépenses qui augmentent en % plus vite que les recettes de fonctionnement).

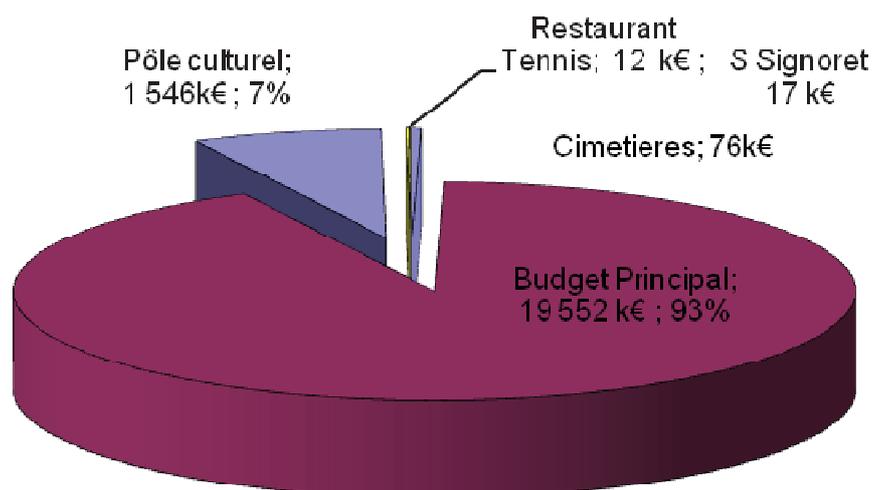
L'autofinancement brut, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et la capacité à investir de la collectivité.

Schéma d'équilibre Général

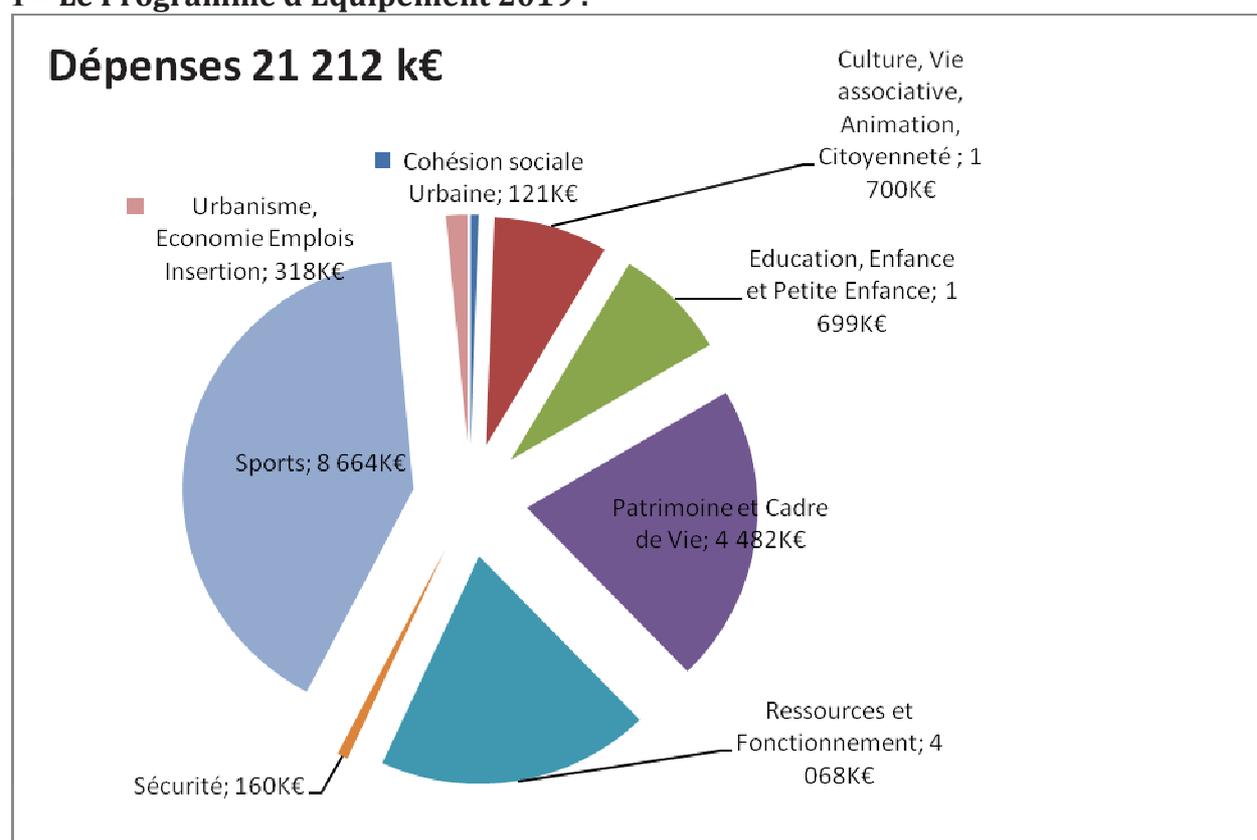


II - La Section d'Investissement est en évolution du fait de la reprise en recettes des résultats 2018 pour 11 043k€ et en dépenses, l'inscription du crédit de paiement de la plaine sportive du Loret pour 8 300k€.

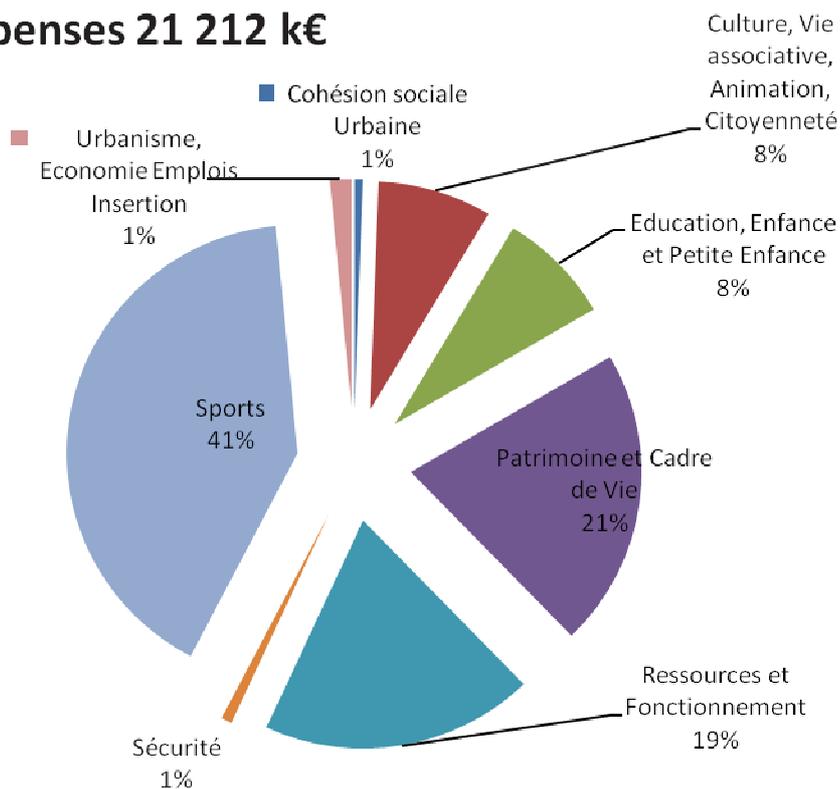
Dépenses d'Investissement 21 212€



1 – Le Programme d'Équipement 2019 :



Dépenses 21 212 k€



Autorisations de programme

AP 1 LE ROCHER	400 000,00
AP 16 -Restructuration HDV	383 500,00
AP 18 Restructuration école C Maumey	20 000,00
AP 19 MULTI ACCUEIL	45 000,00
AP 2 4 eme Salle	16 500,00
AP 26 Réhabilitation des Tennis	350 000,00
AP 27 PAE Aménagement places miterrand et voltaire	31 450,00
AP 28 - La Colline	1 514 000,00
AP 30 AGRANDISSEMENT SAINT PAUL	40 000,00
AP 31 Travaux d'accessibilité des équipements publics	100 000,00
AP 32 Schéma Directeur Informatique	394 400,00
AP 33 VIEILLE CURE	30 000,00
AP 37 Schéma directeur patrimoine	635 000,00
AP 23 - Réaménagement cimetièrre St Romain	76 500,00
AP 29 - Restructuration école Gambetta	1 386 000,00
AP 34 - PPMS	50 000,00
AP 35 - Plaine des sports du Loret	8 300 000,00
Total général	13 772 350,00
BUDGET VILLE	13 355 850,00

Les autres Acquisitions Foncières

Acquisition MAISON AVENUE CARNOT	205
Ecole Perrault-parcelle détachée non bâtie-domaine privé-avenue Jean Zay	113
	318

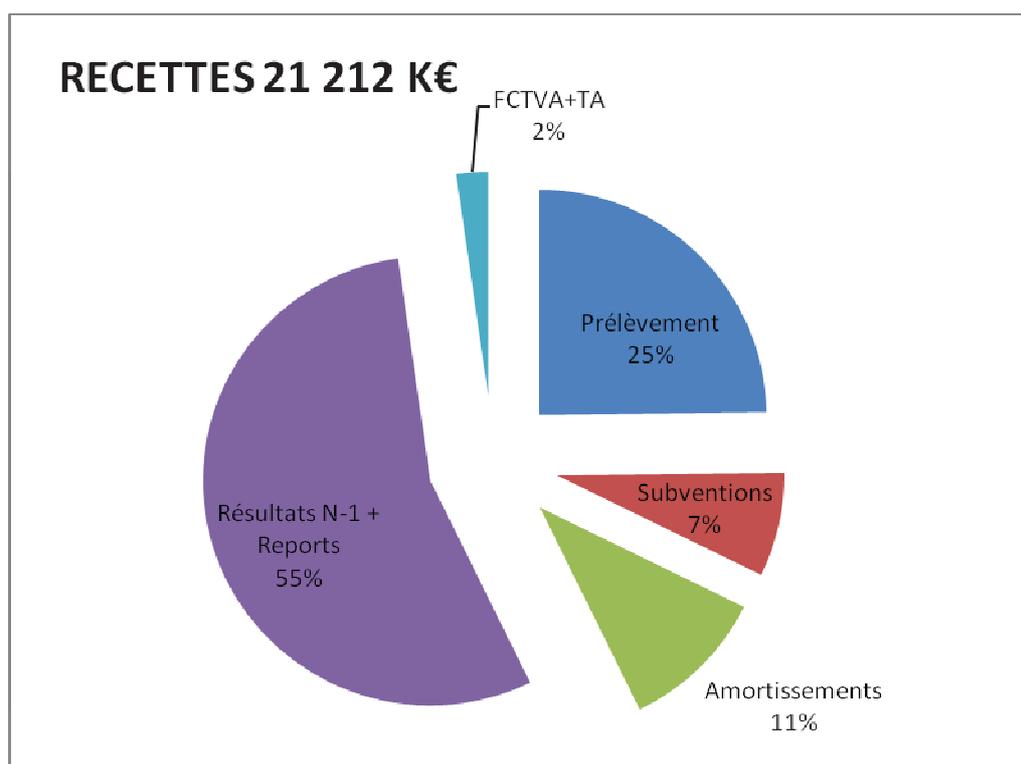
Autres Dépenses

Remboursement de la Dette	1 950
Travaux en Régie	50
Attribution de compensation Investissement	114
Eclairage Public et voiries	507
Voirie & Environnement	410
Mises aux normes et travaux divers	1 253
Mobilier pour l'ensemble des délégations	181
Travaux amélioration chauffage	150
Frais d'Insertion	15
Amortissement Subventions/Charges à répartir	692
Fonds de concours Budget Annexe	414
Electroménager	140
Matériel de transport	60
Matériel informatique	130
Autres Dépenses	571
TOTAL	5 865

Résultats reportés / Reports 2018	1 257
-----------------------------------	-------

Total des dépenses d'investissement	21 212
--	---------------

2 - Les recettes d'investissement :



• Mouvements réels

- Chapitre 10 : Dotations Fonds Divers et Réserves : 978 kEuros.

Ce chapitre enregistre l'Excédent de fonctionnement capitalisé pour 495 K€ et les recettes provenant du F.C.T.V.A., de la T.L.E. (Taxe Locale d'Equipement)

	2015	2016	2017	2018	2019
F.C.T.V.A.	605	884	500	748	330
T.A.	0	154	20	804	153

Le F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.) est un mécanisme de compensations de la T.V.A. versées aux communes et à leurs groupements au titre de leurs dépenses d'investissement.

A compter du 1^{er} janvier 2016, la loi de finances 2016, permet l'élargissement du périmètre des dépenses éligibles au F.C.T.V.A., **qui intègre les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de voiries payées en 2016. La quote-part de FCTVA portant sur ces dépenses est comptabilisée en fonctionnement. Ceci permet d'améliorer l'épargne brute, donc la capacité à investir.**

- **Chapitre 13 : Subventions d'Investissement : 1 585 kEuros.**

Le montant des subventions prévu sur l'exercice 2019 provient essentiellement de :

- Du FDAEC pour 90 K€ ;
- De Bordeaux Métropole pour
 1. L' Ecole Gambetta 252 K€
 2. Le Mobilier Urbain Parvis Vaillant 53 K€
 3. Les caméras de Vidéo protection 35K€
 4. Des Divers équipement de la police Municipale 2K€
 5. Les dédoublements des classes 302K€
 6. La plaine sportive du Loret 72K€
 7. La reconstruction de l'école Gambetta 253 K€
- D'un remboursement du Contentieux Pole : 363 K€
- Le Fonds de concours du Pole Culturel 414 K€

- **Chapitre 16 :** La ville n'aura pas recourt à l'emprunt

- **Et la reprise du résultat 2018 de 11 043K€**

• **Mouvements d'Ordre :**

• **Chapitre 021 : Virement de la Section de Fonctionnement : 5 260 kEuros.**

C'est une Opération d'Ordre entre Sections. Il s'agit du prélèvement.

- **Chapitre 040 : Opérations de Transfert entre Sections :**

• **Amortissements et étalement des charges : 2 224 kEuros.**

C'est une Opération d'Ordre de Transfert entre Sections. C'est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur d'un élément d'actif. C'est une dépense de fonctionnement au compte 68, une recette d'investissement au compte 28 ou 48 et une composante de l'autofinancement.

- **Reports :121 kEuros.**

Cette année encore, grâce à une gestion rigoureuse, les nombreuses opérations prévues sont inscrites au budget avec le même esprit d'amélioration pour le plus grand nombre de cenonnaises et de cenonnais afin de répondre à leurs attentes.

Le travail sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivi comme il a été indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire afin de maintenir la capacité d'autofinancement de la Ville tout en ayant à l'esprit que la maîtrise des dépenses de fonctionnement ne signifie pas moins de services mais une meilleure maîtrise des coûts et l'optimalisation des moyens.

L'excédent de fonctionnement cumulé dégagé fin 2018 de 5,984 M d'€ est en augmentation de 600 K€ par rapport à celui de 2017 soit 5,410 M d'€. L'objectif de 2019 est de prolonger cette même dynamique.

La préservation de notre épargne reste un objectif majeur nous garantissant une capacité de désendettement satisfaisante au regard de la durée de vie de nos investissements et à poursuivre l'investissement.

Annexes

BP 2019 - Fonctionnement

Étiquettes de lignes	Valeurs	
	2019 dep fonct courant	recettes BP 2019
M ASTIER	19 895 277,00	85 112,00
Affaires juridiques	668 400,00	
budget annexe Cimetières		
Cimetières	19 200,00	
DAC (Documentation, Archives, Courrier)	112 200,00	
DSIT	566 664,00	
Relations citoyennes	9 710,00	
Ressources Humaines	18 519 103,00	85 112,00
M DAVID	11 944 020,61	41 981 852,42
FINANCES ACHAT & CONTRÔLE DE GESTION	11 944 020,61	41 981 852,42
M GUICHARD	687 000,00	
SPORT	687 000,00	
M KARA	29 400,00	
URBANISME	29 400,00	
M le Maire	140 979,00	
emploi	11 200,00	
Police M	84 779,00	
vidéo protection	45 000,00	
M SIMOUNET	160 677,80	170 000,00
ECONOMIE	160 677,80	170 000,00
M TRAINAUD	2 466 980,00	
ENTRETIEN MAINTENANCE	254 805,00	
Espaces Publics	278 655,00	
Fluides	1 348 650,00	
magasin	86 220,00	
PROJET CONSTRUCTION		
regie garage	498 650,00	
MME ALVES	47 496,00	
Agenda 21	14 500,00	
Gestion Urbaine de Proximité	11 500,00	
Prévention	21 496,00	
MME GUNDER	1 187 337,00	
Petite Enfance	1 187 337,00	
MME HATTRAIT	210 105,00	
Animation	152 555,00	
vie associative	57 550,00	
Animation EPA		
MME LAOUILLEAU	561 970,00	8 750,00
ESPACES VERTS	350 520,00	8 750,00
PROPRETE	211 450,00	
MME LENOIR	2 675 203,01	400 000,00
Action sociale	2 390 263,01	
Cohésion sociale Urbaine	116 657,00	
Politiques éducatives	168 283,00	400 000,00

BP 2019 - Fonctionnement

Étiquettes de lignes	Valeurs	
	2019 dep fonct courant	recettes BP 2019
MME MERJOU	1 298 672,00	97 500,00
Communication	146 550,00	
CULTURE	1 079 599,00	
école de Musique	16 123,00	96 000,00
Jumelage		
ludothèque	6 100,00	
médiathèque	50 300,00	1 500,00
MME MIRAMONT	1 677 097,00	239 000,00
Education et Personnel Scolaire et Gestion de la Restauration	499 213,00	19 000,00
Enfance	1 177 884,00	220 000,00
BUDGET ANNEXE POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES	1 231 270,08	1 231 270,08
FINANCES ACHAT & CONTRÔLE DE GESTION	1 231 270,08	1 231 270,08
PROJET CONSTRUCTION		
BUDGET ANNEXE ENERGIE	56 045,08	56 045,08
FINANCES ACHAT & CONTRÔLE DE GESTION	56 045,08	56 045,08
BUDGET ANNEXE TENNIS	37 500,15	37 500,15
FINANCES ACHAT & CONTRÔLE DE GESTION	37 500,15	37 500,15
SPORT		
budget annexe Cimetières	33 481,25	33 481,25
budget annexe Cimetières	33 481,25	33 481,25
BUDGET ANNEXE SIMONE SIGNORET	181 214,34	181 214,34
SIMONE SIGNORET	181 214,34	181 214,34
BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES	76 240,00	76 240,00
FINANCES ACHAT & CONTRÔLE DE GESTION	76 240,00	76 240,00
Total général	44 597 965,32	44 597 965,32
BUDGET VILLE	42 982 214,42	42 982 214,42

BP 2019 - Investissement

Étiquettes de lignes	Valeurs investissement courant	recettes
M ASTIER	605 683,33	
Affaires juridiques		
budget annexe Cimetières		
Cimetières	76 900,00	
DAC (Documentation, Archives, Courrier)		
DSIT	528 783,33	
Relations citoyennes		
Ressources Humaines		
M DAVID	3 386 132,86	19 087 674,99
FINANCES ACHAT & CONTRÔLE DE GESTION	3 386 132,86	19 087 674,99
M GUICHARD	8 652 089,00	72 000,00
SPORT	8 652 089,00	72 000,00
M KARA	317 658,65	
URBANISME	317 658,65	
M le Maire	160 050,00	37 600,00
emploi		
Police M	70 050,00	2 600,00
vidéo protection	90 000,00	35 000,00
M SIMOUNET		
ECONOMIE		
M TRAINAUD	4 357 442,18	355 110,00
ENTRETIEN MAINTENANCE	3 750 050,00	302 000,00
Espaces Publics	410 800,00	53 110,00
Fluides	167 892,18	
magasin	700,00	
PROJET CONSTRUCTION		
regie garage	28 000,00	
MME ALVES		
Agenda 21		
Gestion Urbaine de Proximité		
Prévention		
MME GUNDER	45 000,00	
Petite Enfance	45 000,00	
MME HATTRAIT	77 650,00	
Animation		
Animation EPA		
vie associative	77 650,00	
MME LAOUILLEAU	124 500,00	
ESPACES VERTS	121 500,00	
PROPRETE	3 000,00	
MME LENOIR	121 188,97	
Action sociale		
Cohésion sociale Urbaine	121 188,97	
Politiques éducatives		

BP 2019 - Investissement

Étiquettes de lignes	Valeurs investissement courant	recettes
MME MERJOU	50 770,00	
Communication		
CULTURE		
école de Musique	7 770,00	
Jumelage		
ludothèque	2 000,00	
médiathèque	41 000,00	
MME MIRAMONT	1 654 220,00	
Education et Personnel Scolaire et Gestion de la Restauration	1 632 120,00	
Enfance	22 100,00	
Points suivants à préciser :		
(vide)		
BUDGET ANNEXE POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES	1 546 410,00	1 546 410,00
FINANCES ACHAT & CONTRÔLE DE GESTION	1 129 910,00	1 546 410,00
PROJET CONSTRUCTION	416 500,00	
BUDGET ANNEXE ENERGIE		
FINANCES ACHAT & CONTRÔLE DE GESTION		
BUDGET ANNEXE TENNIS	12 000,74	12 000,74
FINANCES ACHAT & CONTRÔLE DE GESTION	12 000,74	12 000,74
SPORT		
budget annexe Cimetières	75 782,50	75 782,50
budget annexe Cimetières	75 782,50	75 782,50
BUDGET ANNEXE SIMONE SIGNORET	25 445,86	25 445,86
SIMONE SIGNORET	25 445,86	25 445,86
Total général	21 212 024,09	21 212 024,09
budget principal	19 552 384,99	19 552 384,99

CONCOURS AUX ASSOCIATIONS ET CONTRIBUTIONS 2019

Nature - Fonction	N°Tiers	Bénéficiaires par Délégation	BP 2019
6574 - 02001	6	EDEA ESAT ARTIGUES	
		SIGAS (Syndicat Intercommunal de Gestion des Actions Sociales Hauts de Garonne)	81 867,00
65548-6101	471		
6558 - 01	791	SDEEG	
657363 - 02001	1797	BA Pole Culturel	300 000,00
Total Dépenses		Finances	381 867,00
657362 - 5200	119	CCAS Fonctionnement	2 380 263,00
Total Dépenses		CCAS	2 380 263,00
6574 - 40	2639	USCENON	500 700,00
		USCENON (Section Sportive Collège J. Jaures)	2 500,00
6574 - 40	7141	VELOCITE	500,00
6574 - 40	3109	Rugby CA Lormont Hauts de Garonne	8 000,00
6574 - 40	3153	Twirling Danse	600,00
6574 - 40	3568	USV Cyclisme Tour de Gironde	7 500,00
6574 - 40	3896	ASFAM	500,00
		Club Municipal Floirac Cenon Handball	30 300,00
6574 - 40	7563		
6574 - 40	7753	DEVILS de Cenon Association	600,00
6574 - 40	29524	Cyclo Club St Loubes	1 000,00
6574 - 40	10124	Cyclo Club de Cenon	200,00
6574 - 40	7957	Association Sportive BEL AIR	100,00
6574 - 40	10111	Ombre et Lumière	300,00
6574 - 42205	2639	USCENON (Carte CESAM)	18 000,00
Total Dépenses		Service des Sports	570 800,00
6574 - 02502	184	Comité d'Entente des Anciens Combattants	1 700,00
6574 - 02503	2405	Amicale Beausite	200,00
6574 - 02504	2861	Biche d'Or Cavailles Animation	6 000,00
		Les Anciens élèves Cenon Pichot Camille Maumey	750,00
6574 - 02504	7109		
6574 - 02504	6420	Ici et La bas	400,00
		Comité d'Animation Quartier Testaud	800,00
6574 - 02504	7101		
6574 - 02504	102	Union des Travailleurs Sénégalais	2 000,00
6574 - 02504	29303	Les Gourmandignes	200,00
6574 - 02504	10702	Ecole du chat libre	100,00
6574 - 02504	3180	Réussite Jeunesse	500,00
6574 - 510	632	Vie libre	100,00
6574 - 02504		Amaouac	200,00
6574 - 02504		Les Gazelles	1 000,00
		Association des Clubs de Voitures à Pédales de Cenon et du Sud Ouest (ACVPCSO)	1 000,00
6574 - 02504	29211		
6574 - 02504	2558	A part ça tout va bien	850,00

CONCOURS AUX ASSOCIATIONS ET CONTRIBUTIONS 2019

Nature - Fonction	N°Tiers	Bénéficiaires par Délégation	BP 2019
6574 - 02504	3327	Clavelitos	1 700,00
6574 - 02504	28911	JSP Benaugé	400,00
6574 - 114	63	Protection Civile de Cenon	600,00
6574 - 510	7810	Gym Cœur	450,00
6574 - 510	7143	France Adot 33	200,00
6574 - 510	2098	Association pour le don de sang bénévole de Bdx	800,00
6574 - 63	13	Confédération Syndicale des Familles	300,00
6574 - 63	880	Secours Populaire Français	2 600,00
Total Dépenses		Vie Associative	22 850,00
657364 - 31409	1640	EPLC Rocher de Palmer	220 000,00
6745 - 30	3407	Musiques de Nuit	40 000,00
6574 - 31409	3407	Musiques de Nuit	450 000,00
6574 - 3301	3804	Périphérie Productions	1 700,00
6574 - 30	695	OCAC - Le mois de la Danse	6 000,00
6574 - 30	695	OCAC fonctionnement	98 000,00
6574 - 3301	7142	Chorale Cantarian	1 500,00
6574 - 30	508	Polifonia Eliane Lavail	12 000,00
6574 - 3301	3822	Les Amis du Patrimoine Cenonnais	600,00
6574 - 3301	9674	Pan's Passion	500,00
6574 - 3301	29304	Meli Mel'Arts	2 500,00
6574 - 3301	8008	Associés crew	4 000,00
6574 - 3301	2558	A part ça tout va bien	1 300,00
6574 - 3301	1483	Republica Latina	2 750,00
6574 - 3301	7881	Passage à l'Art, CARBON BLANC	13 000,00
6574 - 3301	10379	Unisphères	1 000,00
6574 - 3301	2857	Des Mots et des Sons	800,00
6574 - 3301	3671	ALIFS	5 000,00
6574 - 3301	29028	Les mains créatives	450,00
6574 - 3301	3407	Musiques de Nuit (festival toutes latitudes)	20 000,00
6574 - 3301	3407	Musiques de Nuit (mois de la danse)	10 000,00
6574 - 30	2862	Théâtre Alizé	6 000,00
Total Dépenses		Culture	897 100,00
6574 - 42202	1254	La Colline	81 000,00
Total Dépenses		Animation	81 000,00
Total Dépenses		Médiathèque	0,00
6288 - 20	1669	OGEC	51 200,00
6574 - 20	568	LICRA Ligue contre le racisme	74,00
6574 - 20	7500	Ligue des droits de l'Homme	156,00
6574 - 2121	6835	U.S.E.P. des Cavailles	500,00
6574 - 2121	10555	U.S.E.P. A. Daudet	400,00
6574 - 2121	7653	Amicale Laïque Jules Guesde	72,00
6574 - 2121	7654	Amicale Laïque des Cavailles	72,00
6574 - 2121	2639	US CENON	54 000,00

CONCOURS AUX ASSOCIATIONS ET CONTRIBUTIONS 2019

Nature - Fonction	N°Tiers	Bénéficiaires par Délégation	BP 2019
6574 - 2121	9157	PEP33	74,00
6574 - 2122	3876	Autisme Gironde	9 000,00
6574 - 22	3098	Foyer Jean Zay	1 350,00
6574 - 22	3589	Collège Jean Zay RRS	2 599,00
6574 - 22	5079	Collège Jean Jaurès RRS	2 099,00
6574 - 22	3928	Foyer Jean Jaurès	1 350,00
Total Dépenses		Education	122 946,00
6288 - 421	2221	FAIRE	41 850,00
6288 - 421	8	Les Francas volet 2 COSP	630 545,00
6288 - 421	8	Les Francas volet 2 part fixe	9 248,00
6288 - 421	8	Les Francas volet 3	458 914,00
6288 - 421	8	Les Francas part fixe	7 327,00
Total Dépenses		Enfance	1 147 884,00
65541 - 522	4933	SIVU des Crèches des Hauts de Garonne	1 178 000,00
6574 - 522	1227	CIDFF (Projet MAPI)	5 000,00
6574 - 522	7958	Nuage Bleu	2 070,00
Total Dépenses		Petite Enfance	1 185 070,00
6574 - 82401	7767	AIM	1 500,00
6574 - 82401	2846	AKTUEL FEELING-Nouvelle association	800,00
6574 - 82401	3671	ALIFS	2 500,00
6574 - 82401	29156	Apprentissa'jeu	700,00
6574 - 82401	3265	Cap Sciences / Côté Sciences	2 000,00
6574 - 82401	2831	CISE	1 000,00
6574 - 82401	7110	CLAP	4 000,00
6574 - 82401	5079	Collège Jean Jaures	500,00
6574 - 82401	3589	Collège Jean Zay	500,00
6574 - 82401	6001	CPCT	1 800,00
6574 - 82401	2770	Germaine Veille-Nouvelle association	500,00
6574 - 82401	2832	En route pour travailler	800,00
6574 - 82401	6420	Ici et La bas	500,00
6574 - 82401	7994	INFODROITS	750,00
6574 - 82401	7097	INSUP	3 600,00
6574 - 82401	2692	La Cités Compagnie-Nouvelle association	450,00
6574 - 82401	1740	LE DECLENCHEUR SOUPLE	800,00
6574 - 82401	29303	LES GOURMANDIGNES	500,00
6574 - 82401	3892	Les petits débrouillards	900,00
6574 - 82401	3552	O 2 Radio	1 500,00
6574 - 82401	695	OCAC	2 000,00
6574 - 82401	192	Oxygène Association	400,00
6574 - 82401	3804	Périphérie Productions	4 150,00
6574 - 82401	508	Polifonia Eliane Lavail	1 350,00
6574 - 82401	29019	Place aux jardins	1 200,00
6574 - 82401	10379	UNISPHERES	1 000,00
6574 - 82401	7850	Culture du Cœur	1 000,00
6574 - 82401		Alternatives urbaines	340,00

CONCOURS AUX ASSOCIATIONS ET CONTRIBUTIONS 2019

Nature - Fonction	N°Tiers	Bénéficiaires par Délégation	BP 2019
6574 - 82401	1973	ARQC	4 000,00
6574 - 82401	10111	Ombre et Lumière	800,00
6574 - 82401	2476	Compagnie entre nous	450,00
Total Dépenses		Cohésion Sociale et Urbaine	42 290,00
6574 - 824016	1254	La Colline Parenthèque	64 260,00
6574 - 824016	1254	La Colline Animations Jeunesse	44 050,00
6574 - 824016	6311	Centre de Loisirs de la Police Nationale	17 770,00
6574 - 824016	3265	Cap Sciences / Côté Sciences	2 000,00
6574 - 824016	2639	US CENON	23 400,00
6574 - 824016	1254	La Colline Point Information Vacances	9 000,00
Total Dépenses		Coordination Politiques Educatives	160 480,00
6574 - 522010	1254	La Colline Chantiers Jeunes	5 500,00
6574 - 52205	68	APAFED	1 386,00
6574 - 52205	1495	Prado 33	2 814,00
6574 - 52205	3888	ADFI	92,00
6574 - 52205	4100	AMI Accompagnement Psychologique	3 978,00
6574 - 52205	7816	SOS Violences sexuelles	92,00
Total Dépenses		Prevention	13 862,00
6574 - 020224	29995	Cercle de généalogie	450,00
Total Dépenses		Documentation	450,00
6745 - 525	29068	Unis Cité Aquitaine	9 000,00
6574 - 525		Immeubles en fête	1 800,00
Total Dépenses		Participation des habitants	9 000,00
6574 - 02013	2077	A'urba	18 000,00
Total Dépenses		Urbanisme	18 000,00
6281 - 9601	661	Mission Locale	32 190,60
6574 - 9007	2100	PIMMS	14 278,00
6574 - 9007	1227	CIDFF	4 700,00
6574 - 9007	6212	Club des entreprises	5 900,00
6574 - 9006	2870	PLIE des Hauts de Garonne -	3 732,00
6574 - 9602	1973	ARQC	48 000,00
Total Dépenses		Economie et Insertion	108 800,60
6574 - 824012	6311		
Total Dépenses		Gestion Urbaine de Proximité	0,00
6574 - 12	1979	SPA	6 579,00
Total Dépenses		Police Municipale	6 579,00
6574 - 823	10259	AFAV	2 000,00
Total Dépenses		Environnement	2 000,00
Total Dépenses		Directions activités artistiques	0,00
TOTAL CONCOURS AUX ASSOCIATIONS 2019 VILLE			7 151 241,60